

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 21/03/2013

**Date de la convocation**

15/03/2013

L'an 2013, le 21 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

**Date d'affichage**

15/03/2013

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	

**Présents** : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, Mme MARCHAND Renée, M. TIRACCI Michel, M. CONTER Frédéric, Mme BRISSON Marie-Christine, M. DAGNAUD Cédric, Mme MARCU Chantal, M. CHAUVEAU René, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme PUISSANT Christiane, M. DERAND Michel, Mme GEOFFROY Colette, M. FAYEMENDIE Jean-Claude (quitte la séance vers 22h après vote du budget), M. GUINEBERT Patrick, Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre (expulsé vers 22 h après vote du budget primitif), Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève (quitte la séance vers 22h après vote du budget)

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ROY Karine à M. BRIAND Pierre-Yves, Mme FOUCHER Monique à Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève

**Absent(s)** : M. BAUDRY Christophe

**A été nommée secrétaire** : Mme PETIT Dominique

**SOMMAIRE**

- 2013\_03\_01 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012
- 2013\_03\_02 Affectation du résultat
- 2013\_03\_03 Fixation des taux 2013 - taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
- 2013\_03\_05 Budget primitif 2013
- 2013\_03\_06 Subventions associatives
- 2013\_03\_07 Recrutements - Contrats d'adaptation à l'emploi - entretien voirie / espaces verts
- 2013\_03\_08 Besoins saisonniers
- 2013\_03\_09 Refondation de l'école : modification de rythmes scolaires - report à la rentrée 2014 - 2015
- 2013\_03\_04 Fixation du taux 2013 des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

Vote

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 6

D. n° 2013\_03\_01

## Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012

### Approbation du compte de gestion 2012

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Avant le 1<sup>er</sup> Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2012 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent 2011 reporté :	+ 3 206 748,92 €
Dépenses de l'exercice 2012 :	- 4 734 459,99 €
Recettes de l'exercice 2012 :	+ 5 519 840,90 € (excédent 785 380,91 €)

**Résultat de fonctionnement 2012 : + 3 992 129,83 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent 2011 reporté :	+ 595 748,61 €
Dépenses de l'exercice 2012 :	- 3 023 639,12 €
Recettes de l'exercice 2012 :	+ 2 496 154,19 €

**Résultat d'investissement 2012 : + 68 263,68 €**

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et par 6 abstentions, 20 voix pour,

Approuve le compte de gestion 2012.

## **Approbation du compte administratif 2012**

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2012 qui fait apparaître les résultats suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Excédent 2011 reporté :	+ 3 206 748,92 €
Dépenses de l'exercice 2012 :	- 4 734 459,99 €
Recettes de l'exercice 2012 :	+ 5 519 840,90 € (excédent 785 380,91 €)

**Résultat de fonctionnement 2012 : + 3 992 129,83 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Excédent 2011 reporté :	+ 595 748,61 €
Dépenses de l'exercice 2012 :	- 3 023 639,12 €
Recettes de l'exercice 2012 :	+ 2 496 154,19 €

**Résultat d'investissement 2012 : + 68 263,68 €**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, et par 6 abstentions, 19 voix pour,

Vote le compte administratif 2012, section d'investissement.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 6

D. n° 2013\_03\_02

**Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section d'investissement comme suit :

- report de l'excédent d'investissement pour : **68 263,68 €** (article 001 du BP 2013)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 6 abstentions, 20 voix pour,

Affecte le résultat de l'excédent d'investissement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Compte tenu des restes à réaliser comptabilisés au 31/12/12 en dépenses pour 1 054 932,46 € et en recettes pour 2 892 €, Monsieur le Maire propose d'affecter l'autofinancement complémentaire comme suit :

-Autofinancement complémentaire : **983 776, 78 €** (article 1068 du BP 2013)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 6 abstentions, 20 voix pour,

Affecte l'autofinancement complémentaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

Reste donc disponible pour report sur le Budget Primitif 2013 : **3 008 353,05 €** (article 002 du BP 2013)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 6 abstentions, 20 voix pour,

Affecte l'excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013\_03\_03

**Fixation des taux 2013 - taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2013, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des trois taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) ; il précise que compte tenu de la situation financière de la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir pour 2013, les taux de 2012.

TAXES	Ville de Châteaubernard
Habitation	5,77 %
Foncier bâti	12,54 %
Foncier non bâti	36,83 %

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE, pour 2013, de maintenir les taux des trois taxes à hauteur de 2012, soit :

Taxe d'habitation : 5,77 %  
Taxe foncière (bâti) : 12,54 %  
Taxe foncière (non bâti) : 36,83 %

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2013\_03\_04

**Fixation du taux 2013 des taxes d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013.

Monsieur le Maire précise que les bases prévisionnelles d'imposition s'élèvent à **5 553 777 €**. Il précise que le produit attendu par CALITOM est de **531 521,26 €**

Monsieur le Maire propose de fixer à **9,58 %** le taux de la TEOM pour 2013, pour un produit d'imposition (approximativement égal à la facture Calitom) de **532 051,84 €**.

Rappel

2008 : 8,76 %  
2009 : 9,42 %  
2010 : 10,32 %  
2011 : 10,31 %

2012 : 10,07 %  
2013 : 9,58 %

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

FIXE à 9,58% le taux de TEOM pour 2013

Vote
A la majorité
Pour :
Contre :
Abstention :

D. n° 2013_03_05
<b>Budget primitif 2013</b>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les résultats de l'exercice antérieur permettent de constater et de mettre en relief les éléments prédominants du budget primitif 2013, notamment par :

- la **section de fonctionnement**  
Elle connaît des dépenses et des recettes en augmentation variable ces dernières années.  
Elle connaît un important excédent antérieur reporté à hauteur de près de 50% du budget.
- la **section d'investissement**  
Les disponibilités financières permettent à la collectivité de mettre en œuvre une réelle politique d'investissement.  
En outre, le calendrier budgétaire intègre un vote du Compte Administratif 2012 avant le Budget Primitif 2013, avec la reprise de l'ensemble des résultats de 2013 afin d'assurer des opérations d'investissement pluriannuelles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2013.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Dépenses imprévues 339 412 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Virement à la section d'investissement 3 211 942 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Charges à caractère général 1 337 198 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Charges de personnel 2 149 900 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Atténuation de produits 45 000 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Autres charges de gestion 951 400 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Organismes de regroupement - SIVOM 700 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Organismes de regroupement - SIEAAC 1 500 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Organismes de regroupement - SDITEC 3 400,00 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement - SIVU 50 000,00 €

Contre :

Abstention : 5 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 21

Organismes de regroupement - Fourrière 2 500,00 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement - Calitom 531 521,26 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement – SDEG Cotisation EP 13 970,30 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 35 332,81 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement–SDEG travaux d'investissement 85 012,70 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)



Pour : 20

Organismes de regroupement – SILFA 750,00 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Organismes de regroupement – Crédits non affectés 25 312,93 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Charges financières 11 131 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Charges exceptionnelles 9 300 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Dotation aux amortissements – provision pour risques 40 000 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Opérations d'ordre transfert entre section 214 611 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Atténuation de charges 80 000,95 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Produits des services 206 924 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Impôts et taxes 4 327 691 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Dotations, subventions, participations 566 420 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Autres produits de gestion courante 27 950 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Produits financiers 455 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Produits exceptionnels 2 100 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Opérations d'ordre transfert entre section 90 000 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Produits des cessions d'immobilisation 189 000 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Opérations d'ordre transfert entre section 214 611 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Dotations fonds divers 1 403 776,78 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Subventions d'investissement 300 637 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

Emprunt 2 000 000 €

Contre : 4 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE)  
Abstention : 3 (Mme Chantal MARCU, Mme Catherine BOINOT, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 19

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Dépenses imprévues 180 000 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Opérations d'ordre transfert entre section 90 000 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

Emprunts, dettes et assimilés 77 742 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0100 mairie 16 400 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0200 pôle scolaire 33 320 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0300 voirie 132 100 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)

Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0313 matériels et véhicules techniques 12 000 €

Contre :

Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0315 chaufferie bois 788 669 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0450 réseaux divers 17 697 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0503 aménagement du cimetière 130 000 €

Contre :  
Abstention : 5 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE)  
Pour : 21

PROGRAMME 2013 – 0600 médiathèque 38 216 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

PROGRAMME 2013 – 0700 espace festif et culturel et création parc public 4 633 664,50 €

Contre : 1 (Mme Chantal MARCU)  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 19

PROGRAMME 2013 – 0800 pôle enfance jeunesse 5 800 €

Contre :  
Abstention : 6 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Catherine BOINOT, M Jean-Pierre VINCENT, Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE, M Patrick GUINEBERT)  
Pour : 20

PROGRAMME 2012 – 0801 hôpital 177 789,64 €

Contre :

Abstention : 4 (Mme Monique FOUCHER, M. Jean-Claude FAYEMENDIE M Jean-Pierre VINCENT Mme Geneviève NADEAU FAYEMENDIE)  
 Pour : 22

Le Conseil Municipal,  
 Ayant ouï le Maire en son exposé,  
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2013 comme exposé ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_06
<b>Subventions associatives</b>

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le Conseil Municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

Il est précisé que les dossiers non encore parvenus ou parvenus tardivement seront examinés à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Dénomination	Type de Subvention	Propositions 2013	Votes
<b>SCOLAIRE</b>			
AEP des Pierrières	<i>Fonctionnement</i>	535 €	Unanimité
	<i>Goûter de Noël</i>	190 €	Unanimité
AEP de la Combe des Dames	<i>Fonctionnement</i>	419 €	Unanimité
	<i>Goûter de Noël</i>	149 €	Unanimité
<b>TOTAL SCOLAIRE</b>		1 293 €	

<b>SPORTS</b>			
Don d'organe France ADOT	<i>Fonctionnement</i>	250 €	Unanimité
La ligue contre le cancer	<i>Fonctionnement</i>	0 €	Unanimité
Croix rouge	<i>Fonctionnement</i>	0 €	Unanimité
AFM Téléthon	<i>Fonctionnement</i>	0 €	Unanimité
Amicale des donneurs de sang	<i>Fonctionnement</i>	250 €	Unanimité
COS Ville de Châteaubernard	<i>Fonctionnement</i>	5 200 €	Unanimité
Club des aînés	<i>Fonctionnement</i>	2 000€	Unanimité
ADAPEI Charente	<i>Fonctionnement</i>	0 €	Unanimité
AHPC	<i>Fonctionnement</i>	1 400€	Unanimité
Restaurants du cœur	<i>Fonctionnement</i>	500 €	Unanimité
Solidarité urgence	<i>Fonctionnement</i>	900 €	Unanimité
Banque alimentaire Charente	<i>Fonctionnement</i>	0 €	Unanimité
Collectif interprofessionnel défense des victimes de l'amiante et du travail	<i>Fonctionnement</i>	200 €	Unanimité
	<i>Exceptionnelle</i>	300 €	Unanimité
<b>TOTAL SPORTS</b>		11 000 €	

ANIMATIONS			
Comité de jumelage	<i>Fonctionnement</i>	800,00 €	Unanimité
Comité des fêtes	<i>Fonctionnement</i>	5 000,00 €	Unanimité
	<i>Spectacle</i>	9 000,00 €	Unanimité
Gourmets - Gourmands	<i>Fonctionnement</i>	300,00 €	Unanimité
	<i>Semaine du goût</i>	700,00 €	Unanimité
	<i>Salon</i>	7 000,00 €	Unanimité
TOTAL ANIMATIONS		22 800,00 €	

SPORTS			
ASV AMV Châteaubernard	<i>Fonctionnement</i>	400,00 €	Unanimité
ASV les Boules Lyonnaises	<i>Fonctionnement</i>	700,00 €	Unanimité
	<i>Exceptionnelle</i>	750,00 €	Unanimité
ASV Cyclotourisme	<i>Fonctionnement</i>	650,00 €	Unanimité
ASV les Vélos Verre	<i>Fonctionnement</i>	600,00 €	Unanimité
ASV Team Odysée	<i>Fonctionnement</i>	250,00 €	Unanimité
Football Club Châteaubernard	<i>Fonctionnement</i>	9 000,00 €	Unanimité
Gymnastique Volontaire	<i>Fonctionnement</i>	850,00 €	Unanimité
Les Ailes Cognaçaises	<i>Fonctionnement</i>	150,00 €	Unanimité
	<i>Rallye aérien</i>	450,00 €	Unanimité
OMS	<i>Fonctionnement</i>	5 000,00 €	Unanimité
Tennis Club	<i>Fonctionnement</i>	10 500,00 €	Unanimité
Team Cycliste Châteaubernard	<i>Fonctionnement</i>	700,00 €	Unanimité
	<i>Exceptionnelle</i>	1 500,00 €	Unanimité
	<i>Exceptionnelle</i>	250,00 €	Unanimité
Castel Model Car 16	<i>Fonctionnement</i>	150,00 €	Unanimité
La Gaule Cognaçaise	<i>Exceptionnelle</i>	1 000,00 €	Contre 0 Abstention 1 (M Patrick GUINEBERT) Pour 21
TOTAL SPORTS		32 900 €	

DIVERS			
INFO 16	<i>Fonctionnement</i>	1 150,00 €	Unanimité
	<i>Exceptionnelle</i>	350,00 €	Unanimité
Prévention routière		0 €	Unanimité
Association solidarité paysans		0 €	Unanimité
TED 16 éleveurs de la Charente		0 €	Unanimité
Université Inter âges Cognaçais	<i>Fonctionnement</i>	110,00 €	Unanimité
Ehpad Raby Barboteau		0 €	Unanimité
TOTAL DIVERS		1 610,00 €	

TOTAL VILLE DE CHATEAUBERNARD		69 603,00 €	
-------------------------------	--	-------------	--

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013\_03\_07

**Recrutements - Contrats d'adaptation à l'emploi -  
entretien voirie / espaces verts**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de Châteaubernard recrute chaque année 4 mois de personnel saisonnier pour pourvoir au remplacement des agents des espaces verts en congés annuels (2 personnes en juillet et 2 personnes en août).

D'autre part la suppression progressive des pesticides nécessite du personnel supplémentaire dès le printemps pour faire face à la pousse des mauvaises herbes sur les trottoirs et les espaces publics.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de remplacer le recrutement des saisonniers habituels par le recrutement de personnes dans le cadre d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi (CAE) pour une période de 6 mois dans les conditions suivantes :

Contrat d'Adaptation à l'Emploi

Taux d'Emploi : 24/35ème

Période à compter du mois d'avril

Durée de 6 mois

Niveau : pas de niveau particulier

Mission : entretien des voiries et des espaces publics de la Ville

Nombre d'agents : 3

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Autorise le recrutement de 3 agents dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013\_03\_08

**Besoins saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la loi n° 84-53- article 3 énonce les cas dans lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents non titulaires de droit public.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un recrutement pour accroissement saisonnier d'activité, la durée maximale de l'engagement est fixée à 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.



En conséquence, et en prévision des vacances scolaires 2013, il est parfois nécessaire de renforcer le service du centre de loisirs pour répondre aux critères d'encadrement des enfants.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter au maximum 5 agents saisonniers non titulaires à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation. Ces agents devront, dans la mesure du possible, être titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent. Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, afférente aux adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

– D'autoriser Monsieur le Maire à recruter au maximum 5 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3\_2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement :

- Ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres requis pour l'accès au grade sur lequel ils sont recrutés.
- La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, afférente aux adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

- D'inscrire à cette fin, au budget de l'exercice en cours, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2013_03_09
<b>Refondation de l'école : modification de rythmes scolaires - report à la rentrée 2014 - 2015</b>

La réforme des rythmes scolaires répartira, pour les écoles maternelles et primaires, les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées et laissera, à la charge des communes, 3 heures d'accueil pour tous les élèves.

Cette nouvelle organisation s'applique de droit dès la rentrée 2013, mais les communes ont la possibilité de demander une dérogation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) afin d'appliquer la réforme qu'à la rentrée de septembre 2014.

Après avoir examiné les possibilités d'organisation qui auraient pu être mises en place pour nos écoles mais compte tenu de la décision du Grand Cognac de prendre la compétence « rythmes scolaires » à compter de 2014, de construire ce nouveau temps en collaboration avec toute la communauté éducative, professeurs des écoles, parents, monde sportif et

associatif, de la volonté de la Ville de Châteaubernard de s'inscrire dans un schéma communautaire et de ne pas être soumis au transfert de charges qui s'appliquerait en l'espèce, le conseil municipal sollicite une dérogation pour différer à la rentrée 2014 la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires.

Vu ces différents arguments, la commune de Châteaubernard sollicite une dérogation pour reporter, à la rentrée scolaire 2014-2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Préalablement à cette délibération, le conseil général a été informé de ce souhait en sa qualité d'organisateur des transports scolaires du premier degré.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires dans les conditions évoquées ci-dessus.